



CAGNOTTE SOLIDAIRE – MARAICHAGE – ARDECHE

FINANCEMENT D'UNE SERRE, par la cagnotte d'Aubenas

INTRO

Emmanuel Viaud est maraîcher bio en Ardèche. Il a initié l'AMAP d'Aubenas en 2007 avec un paysan-boulangier et des chevriers qui tenaient des stands voisins sur le marché. Celle-ci représente aujourd'hui 50% de son chiffre d'affaire, l'autre moitié allant sur d'autres débouchés. En 2013, alors qu'il possède déjà 2 serres, il aimerait en avoir une troisième pour pouvoir augmenter son volume de production et pouvoir cultiver de nouveaux légumes comme les tomates.

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : Louis Meurger, président de la cagnotte solidaire d'Aubenas, Emmanuel Viaud, maraîcher de l'AMAP d'Aubenas et bénéficiaire de la cagnotte

AUTEUR : Sylvain Menu stagiaire au réseau des AMAP Auvergne Rhône Alpes et amapien à Isaramap

DATE: le 21/07/2016



DE QUOI PARLE-T-ON ?

En février, Emmanuel repère une serre d'occasion de 800 m² qui lui conviendrait parfaitement, mais ne dispose pas des 3000€ nécessaires à son achat

Il en parle alors naturellement avec ses amapiens, qui expriment immédiatement le désir de l'aider. Sont évoqués successivement l'apport d'argent sous forme de don, puis sous forme de prêt à l'amiable. La question se pose alors ainsi : **sous quelle forme l'AMAP peut-elle soutenir son paysan ?**

LES ÉTAPES-CLÉS

> Emmanuel prend contact avec le Réseau AMAP Auvergne Rhône Alpes (AuRA), qui le met en lien avec le MIRAMAP, celui-ci étant justement en train de mener un chantier sur la finance solidaire. L'association se voit alors proposer la **création d'une cagnotte solidaire**, l'une des premières de France, qui permettrait de réaliser leur prêt en ayant un **cadre juridique précis**. Ils travaillent ensemble, et grâce aux documents-types fournis par le réseau, les statuts de la cagnotte sont rapidement rédigés et validés en préfecture.

> **Emmanuel présente alors son projet devant le bureau de la cagnotte** : celle-ci accepte de supporter le projet et ils s'engagent donc ensemble sur un prêt d'un montant de 3000€, remboursé sur 30 mois soit 100€ par mois. **La collecte est lancée un jeudi soir de livraison et s'achève la semaine suivante**, la somme ayant déjà été rassemblée sur ces deux temps ! Le contrat de prêt est alors rédigé selon les modalités prévues, et **Emmanuel touche l'intégralité de la somme à temps pour acheter la serre et l'utiliser pour les cultures d'été**. Les 800 m² de surface viennent s'ajouter aux deux serres existantes pour arriver à 2200 m² de serres.

Emmanuel n'a **même pas essayé de contacter sa banque pour un prêt**. Une des raisons est financière : **il aurait sûrement remboursé son emprunt de 3000€ à 3500€ avec les frais**, alors que le prêt que lui octroie la cagnotte ne lui coûte rien. Ensuite, **la cagnotte a fait preuve d'une excellente réactivité en réussissant à débloquer les 3000€ en 2 mois** d'une manière tout à fait légale, alors que l'obtention d'un prêt via le circuit bancaire classique est un processus bien plus long. D'autant plus qu'Emmanuel n'avait aucune assurance que la banque lui accorde ce prêt !

DIFFICULTÉS ET SOLUTIONS



Bien que le remboursement du prêt ait été prévu sur 30 mois, certains mois plus difficiles ont vu le report de quelques remboursements, situation qui a eu lieu 3 ou 4 fois sur les trois ans, portant la durée totale d'emprunt à 34 mois. **Cette souplesse est aussi l'un des grands atouts de la cagnotte solidaire : le prêt est réalisé avec des « humains »** et non avec une entreprise, ce qui permet cette **gestion plus compréhensive**. Emmanuel considère les paniers comme sa paye, qui lui fournit son revenu au quotidien. Mais **le fait que les amapiens deviennent cagnotteur représente à ses yeux un investissement encore plus important pour lui** : il peut y avoir des amapiens qui voient les livraisons comme de simples paniers mais faire la démarche de participer à une cagnotte est pour lui un symbole fort. Cela lui a plu que les amapiens prêtent, qu' **«ils se rendent compte que derrière le panier il y a un mec qui a besoin de 3000€ »**.





PERSPECTIVES

Aujourd'hui, **ses serres permettent à Emmanuel de réussir certaines cultures délicates** comme les mâches, salade et épinard en hiver ; au printemps, elles lui permettent de gagner en précocité sur les pommes de terres nouvelles, les pois et les haricots entre autre.

Grâce à la cagnotte, Emmanuel a disposé dans un temps record de la somme nécessaire pour son projet, cela ne lui a rien coûté et à renforcé son lien avec les amapiens. On peut donc facilement comprendre qu'il recommande à tous les paysans en ayant besoin de ne pas hésiter à solliciter leur AMAP : « **Y'a pas de contraintes !** ». Ce que semble avoir compris la productrice de volaille de l'AMAP qui devrait bientôt bénéficier d'un prêt de la cagnotte solidaire d'Aubenas.

POUR ALLER + LOIN

La cagnotte solidaire d'Aubenas :

louis.meurger@wanadoo.fr

Emmanuel Viaud :

viaud.emmanuel@wanadoo.fr

Le kit finance Solidaires du Réseau AMAP sur <http://amap-aura.org/wp-content/uploads/2016/03/Kit-finance-solidaire.pdf>

La liste d'échange des cagnottes solidaires en France :

intercagnottes@miramap.org